

France Télévisions victime d'une fraude au gel hydroalcoolique

INFO LE FIGARO - Le groupe audiovisuel public a dû rappeler une partie des stocks distribués à ses salariés, qui se sont avérés non conformes. Il tire la sonnette d'alarme et n'exclut pas de porter plainte.

Par **Caroline Sallé**

Publié il y a 1 heure, mis à jour il y a 38 min



Le siège de France Télévisions. *LUDOVIC MARIN / AFP*

En pleine crise du coronavirus, France Télévisions et ses 10.000 salariés se seraient bien passé de ce problème. Le groupe audiovisuel public vient de découvrir qu'une partie des flacons de gels hydroalcooliques distribués aux équipes, est en réalité frauduleuse. Sur les quatre marques utilisées depuis le début de

l'épidémie, l'une, commercialisée sous le nom de Symex, s'avère en effet non conforme. Elle ne contient que 27% d'éthanol au lieu des 60% nécessaires afin de garantir une action virucide, comme le préconise l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

L'entreprise a prévenu l'ensemble des salariés, rappelé tous les flacons encore en circulation et alerte aujourd'hui sur la défectuosité de ce produit. Le 3 avril, lors du dernier comité sur la santé, la sécurité et les conditions de travail (CSSCT) du réseau régional, des questions sont remontées sur la conformité des gels hydroalcooliques d'origine étrangère. Des doutes étaient nés après la fraude découverte dans une municipalité du Var, qui avait fourni à son insu des gels non virucides à ses personnels soignants libéraux, indique une source au sein de France Télévisions.

Un dépôt de plainte envisagé

Le groupe audiovisuel s'est pourtant approvisionné auprès d'un pharmacien propriétaire de plusieurs officines parisiennes. Ce dernier a demandé des explications à son fournisseur, un laboratoire situé hors de l'Union européenne. Faute de précisions suffisantes, France Télévisions a diligenté des analyses auprès d'un laboratoire français agréé. Et mis à jour la fraude du gel défectueux de la marque Symex.



Un flacon du gel «Symex» non conforme. *Collection personnelle*

«Le pharmacien s'est engagé à remplacer tous les flacons défectueux. Et France Télévisions a saisi la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour l'alerter du problème et solliciter une seconde analyse», confie cette même source. Le groupe n'exclut pas non plus de porter plainte.

» À voir aussi - «Pour certains géants, le gel hydroalcoolique est une aubaine commerciale»